

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
<b>Délibération – Comité syndical du 28 février 2023</b>		
<p><b>CONSEILLERS SYNDICAUX :</b></p> <p>EN EXERCICE : 21</p> <p>PRESENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 13</p> <p>QUORUM GEMAPI : 10</p>	<p><b>PRESENTS :</b> UMBERTO DIMASTROMATTEO, PAULINE BRESSE, BERENICE LACOMBE, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, FREDERIQUE DUC, CLAUDE REVIL-BAUDARD, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, MIKE ROUSSEAU, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY ET PHILIPPE PRUD'HOMME</p> <p><b>EXCUSES :</b> FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, FRANCK ROUBEAU, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PHILIPPE ROISINE, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI</p> <p><b>ABSENTS :</b> FRANCK PACCARD</p>	<p><b>VOTES :</b></p> <p>POUR : 13</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSECTIONS : 0</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION : 21/02/23</p>	<p><b>CARTE GEMAPI :</b> PHILIPPE PRUD'HOMME NE PREND PAS PART AU VOTE</p>	

Rapporteur : Umberto Dimastromatteo  
Délibération n°23-14

**Objet : GEMAPI – Atlas des zones inondables et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau du bassin versant Arly**

**Considérant** le dossier de la études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly dans sa version finale du 31/01/2023, établie suite aux remarques de la DREAL.

**Considérant** le rapport d'instruction favorable du PEP PAPI Arly de la DREAL,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 1.0 du PEP PAPI concernant l'étude hydraulique et plan d'aménagement du Nant Cruet, le contexte de l'opération est rappelé.

Compte tenu du manque de données hydrauliques concernant les niveaux de crues des principaux cours d'eau du bassin versant, il est proposé d'établir à l'échelle du bassin versant, pour les principaux cours d'eau, un atlas des zones inondables. La délimitation des espaces de bon fonctionnement permettra également de rétablir les fonctions physiques et biologiques des cours d'eau pour un retour à l'équilibre écologique.

Cette opération est inscrite dans la phase d'études préalables du programme d'actions de prévention des inondations du bassin versant Arly, dans l'axe 1 relatif à l'amélioration de la connaissance des aléas et de la conscience du risque.

Sur la base des documents existants (PPR, PIZ) et de modélisations hydrauliques réalisées, ce document intégrera les données suivantes :

- Rappel de l'ampleur et des conséquences des inondations historiques,
- Définition des caractéristiques des aléas des crues de référence : décennales, trentennales et centennales,

